
Fiche de poste — Directeur Général

1. Identification du poste

Entreprise	Société Nationale des Chemins de fer du Congo — SNCC SA
Poste	Directeur Général
Nature du mandat	Actif (fonction exécutive)
Organe	Conseil d'administration
Famille sectorielle	Transports et infrastructures

2. Mission

Le Directeur Général assure la gestion journalière de la Société et l'exécution des décisions du Conseil d'administration, auquel il rend compte. Investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, il représente la Société vis-à-vis des tiers et conduit la performance opérationnelle de l'entreprise. La Société a pour objet l'exploitation du réseau ferroviaire et le transport de marchandises et de voyageurs.

3. Attributions principales

- Assurer la gestion journalière de la Société et l'exécution des décisions du Conseil d'administration.
- Exercer les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société dans la limite de l'objet social.
- Représenter la Société dans ses rapports avec les tiers, notamment en justice.
- Piloter la performance et rendre compte au Conseil au moyen d'indicateurs.
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil.

4. Compétences attendues

Management et leadership 30 %

- Assurer la gestion journalière de la Société et l'exécution des opérations.
- Organiser, animer et mobiliser les équipes autour des objectifs.
- Conduire la transformation et le redressement de l'entreprise.
- Anticiper et gérer les crises et assurer la continuité d'activité.
- Piloter par les résultats et rendre compte des indicateurs de performance.
- Veiller à la maintenance du réseau et du matériel roulant et à la sécurité d'exploitation.

Compétence sectorielle (ferroviaire) 25 %

- Piloter l'exploitation ferroviaire et le transport de marchandises et de voyageurs.
- Maîtriser les enjeux techniques et réglementaires du secteur : réseau et voies, matériel roulant, sécurité ferroviaire, fret minier et transport de voyageurs.
- Négocier et gérer les partenariats et les projets ferroviaires.
- Proposer des innovations et améliorer la performance du secteur d'activité.
- Veiller au respect du cadre de la sécurité ferroviaire et des obligations de service public.
- Connaître les opérateurs de transport et de logistique et positionner l'entreprise.

Finance et stratégie 20 %

- Élaborer et proposer le budget, les états financiers de synthèse et le plan de financement.
- Décliner la stratégie du Conseil en plans d'action opérationnels et en objectifs chiffrés.
- Piloter la performance financière et la trésorerie de la Société.
- Suivre l'équilibre d'exploitation du fret et du transport de voyageurs.

Gouvernance, délibérations et éthique 15 %

- Exécuter les décisions du Conseil dans le respect des statuts et du cadre légal.
- Préparer et documenter les dossiers soumis au Conseil et à l'Assemblée générale.
- Prévenir les conflits d'intérêts et respecter les conventions réglementées.
- Rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration.

Posture et comportements 10 %

- Faire preuve d'intégrité et d'exemplarité dans la conduite de la gestion.
- Exercer un leadership mobilisateur et orienté résultats.
- Décider avec discernement sous contrainte et en situation d'incertitude.
- Respecter les obligations de discrétion, de réserve et de redevabilité.

5. Profil recherché

- Être de nationalité congolaise.
- Avoir au moins 25 ans et au plus 70 ans au 31 décembre 2026.
- Expérience requise : 5 ans d'expérience pertinente pour un diplôme de maîtrise, DEA ou doctorat ; 7 ans pour une licence ; 10 ans pour un graduat ; 15 ans en cas d'autoformation.
- Expérience confirmée de direction générale ou de fonction exécutive de premier plan.
- Capacité de pilotage, de conduite du changement et d'obtention de résultats mesurables.
- Une expérience du secteur ferroviaire, des transports ou des infrastructures constitue un atout déterminant.

6. Conditions d'exercice

- Contrat de mandat signé avec l'État, représenté par le Ministre du Portefeuille, avant l'entrée en fonction.
- Rémunération de base et primes fixées par l'Assemblée générale selon les résultats (décret n°13/055, articles 10 et 11).
- Obligations de discrétion et de réserve ; respect des conventions réglementées prévues par les statuts.
- Interdiction d'emprunts, découverts ou cautionnements personnels auprès de la Société, dans les conditions prévues par les statuts.
- Ne pas exercer de mandat politique (Député, Sénateur,...)
- Ne pas exercer une activité commerciale similaire ou concurrente à l'objet social de la SNCC

[Postuler ici](#)

La présente fiche de poste décrit les principales missions et responsabilités attachées à la fonction. Elle ne revêt pas un caractère exhaustif et pourra évoluer en fonction des besoins de l'activité, des orientations stratégiques de l'entreprise ainsi que des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables.

